



Que d'eau, que d'eau...de pluie !

Tombe tombe la pluie. Les pieds dans l'eau, tout le monde s'étonne : ça déborde ! L'aménagement des espaces ruraux et l'extension des zones urbaines génère une augmentation croissante des volumes d'eau. Ils débouchent rapidement dans les cours d'eau et les réseaux d'eaux pluviales et usées. Non maîtrisés, ces flux provoquent des inondations et apportent des pics de pollution dans les rivières par les matières en suspension, les hydrocarbures et surtout les bactéries.



Saint James - un simple ruisseau se transforme en torrent inondant les maisons sur son passage du fait de l'imperméabilisation des terrains en amont.

Mieux respecter le cycle de l'eau
L'infiltration progressive de l'eau dans les nappes est un processus naturel qui fait partie intégrante du cycle de l'eau. Favoriser sur chaque parcelle l'infiltration au détriment du ruissellement est la solution pour la gestion des eaux pluviales.

L'infiltration à la parcelle est

rendue possible en respectant les principes d'aménagement suivants.

> **Limiter l'imperméabilisation du sol**, en évitant les surfaces tassées et en privilégiant le gazon et les gravillons.

> **Utiliser des techniques alternatives**. Décrits dans l'encart ci dessous, ces aménagements favorisent l'infiltration et

freinent l'écoulement de l'eau vers l'aval.

Les collectivités les intègrent aujourd'hui souvent dans leurs projets. Dans les nouveaux quartiers d'activités ou d'habitat, si vous voyez des bassins secs ou en eau, dites-vous qu'en plus d'agrémenter le paysage, ils retiennent temporairement l'eau avant de la laisser s'infiltrer.

Réutiliser les eaux pluviales

Chaque particulier a le droit de disposer des eaux pluviales qui tombent sur sa propriété. Pourquoi ne pas en récupérer une partie, notamment celle issue des gouttières ? Chez nos voisins allemands et belges, cette habitude est courante. Stockée, l'eau est ensuite réutilisée sur chaque parcelle par temps sec. En France, avec les sécheresses répétitives et la perspective de faire des économies, ce réflexe commence à gagner la population.

Le procédé est simple : les eaux récupérées sur les toits sont stockées dans une cuve au lieu d'être rejetées dans les réseaux. Chez le particulier, l'eau peut ensuite être réutilisée à l'extérieur pour l'arrosage du jardin.

Les collectivités montrent l'exemple en récupérant l'eau pour l'arrosage des espaces verts, comme à Saint Martin de Landelles. L'eau pluviale récoltée sur l'atelier communal sert pour l'arrosage des fleurs en été et pour le lavage du matériel communal en hiver.

Dans leurs projets d'aménagements : bâtiments communaux, scolaires ou lotissements, les collectivités vont parfois plus loin en installant des citernes enterrées alimentant les espaces de nettoyage de matériel communal, WC et lave-linges. Ces doubles réseaux (potable pour les douches et évier, pluvial pour le reste) sont rentables dans le cas de constructions neuves.

L'eau de pluie est précieuse. La réguler et la réutiliser, c'est respecter un cycle naturel et éviter le gaspillage.



En pratique



L'eau utilisée pour le jardin ne nécessite ni filtration, ni stockage particulier.

Un bidon ou une cuve plastique (300 à 1000 litres) à la descente d'une gouttière et un tuyau suffisent.

Pour une petite cuve d'extérieur, rendez-vous dans un magasin de bricolage.

Pour un projet plus conséquent, contactez le Centre d'Information sur l'Energie et l'Environnement basé à Rennes. Il pourra vous conseiller et dispose d'une liste de distributeurs installateurs. **Tél : 02 99 54 42 98 - info@ciele.org**

Techniques pour ralentir les eaux de ruissellement

La toiture végétalisée

Sur une structure en béton, acier ou bois, un substrat minéral déposé sur un matériel étanche permet le développement de végétaux.

Une partie de l'eau est utilisée par les plantes, une autre évaporée et une autre évacuée par les canalisations avec un retard favorisant l'écoulement. Cette technique permet un stockage temporaire de quelques centimètres d'eau de pluie. L'inconvénient est la difficulté d'installation sur des toits en pente. Un exemple : le toit de la DDE à Ducey (ci contre)



Les noues

En allongeant le cheminement de l'eau, elles permettent de la stocker en attendant l'infiltration. Plus large et profonde qu'un fossé, une noue est aussi plus facile d'entretien. Créer des ensemble de noues et de haies se révèle efficace et très joli.



Une noue en bordure de lotissement

Les puits d'infiltration

Ils permettent d'évacuer les eaux pluviales directement dans le sol. L'infiltration s'effectue par la surface ou par un réseau de conduites vers un puits rempli ou non de matériaux. Les eaux sont ensuite infiltrées.

Les bassins tampons

Situés le plus souvent en domaine public ou en lotissement, ils permettent de stocker l'eau avant de la laisser s'infiltrer ou de l'évacuer vers un réseau pluvial ou un ruisseau. Ils s'intègrent très bien dans le paysage.

Récupérer l'eau de pluie que dit la loi ?



Pour un particulier. Tout propriétaire a le droit de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son terrain.

Les projets de récupération d'eau de pluie visant à alimenter les usages de type WC, lave-linge et robinetterie à l'intérieur d'une maison sont soumis à déclaration en préfecture. Les services de la DASS doivent être associés à ce type de projet.

Pour les collectivités. Elles n'ont pas d'obligations réglementaires en matière d'eau pluviale. Mais lorsque c'est nécessaire, elles réalisent un **schéma d'assainissement pluvial**.

Ce document délimite les zones où des mesures doivent être prises pour limiter les flux et l'imperméabilisation. Ces mesures s'adressent aux propriétaires concernés par le zonage.

Une bonne idée de sortie

Venez voir l'exposition "l'eau pour tous" présentée jusqu'au 2 septembre à l'Espace des Sciences de Rennes.

Au tour d'une mappemonde géante, on découvre l'eau dans les différentes cultures humaines et les solutions envisagées pour la partager à l'avenir.

Pour petits et grands, des manipulations interactives, des chansons, du théâtre et des jeux sont au rendez-vous. 3 à 4 € / personne.

Horaires et renseignements :
02 23 40 66 40 ou espace-sciences.org



Un éclair bleu surgit de l'ombre...

A peine plus gros qu'un moineau, voici le martin pêcheur. Menacé en Normandie, il pêche à vue et niche dans un terrier qu'il a creusé dans la berge d'une rivière ou d'un plan d'eau. En un an, un couple y élève jusqu'à trois nichées, soit plus de vingt oisillons. Le martin pêcheur doit disposer d'une eau claire et poissonneuse car son existence repose sur la capture de proies en nombre suffisant. Malgré ses couleurs vives, martin

n'est pas facile à voir car il est timide et prudent. Heureusement, son cri de sifflement aigu permet de le repérer. Sur le bassin de la Sélune, il existe peu d'informations locales sur l'espèce. Les pêcheurs rapportent cependant qu'ils en ont vu souvent en aval du pont du Bateau. Ils nichent dans les berges abruptes de ce secteur. Idem sur les zones calmes du Beuvron en aval de Saint-Benoît où ils guettent les poissons blancs.

